

CONTRAT CULTURE TERRITOIRE
ENFANCE JEUNESSE



©JimmyPerrotte



©Guézou

APPEL À PROJET

“ PARCOURS D'ÉDUCATION
ARTISTIQUE ET CULTURELLE ”

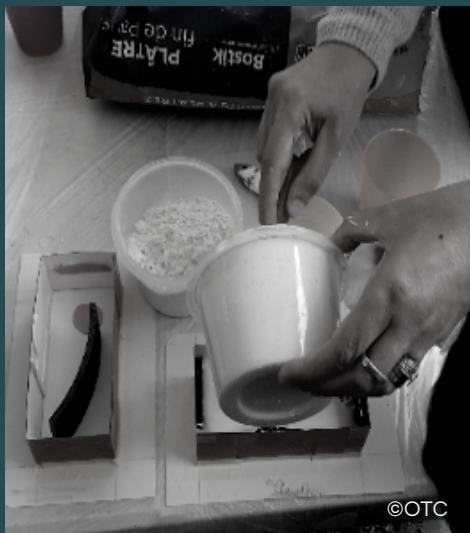
2023 / 2024



SOMMAIRE

Présentation

- 01 Le contexte
- 02 L'appel à projet
- 03 Les publics et les temps d'interventions
- 04 Les conditions d'éligibilité
- 05 Le suivi du dossier
- 06 Le calendrier, les contacts et les modalités de dépôt





CONTEXTE



Depuis 2020, Saint-Lô Agglo dans le cadre de son schéma de développement culturel a fait de la culture un vecteur de rayonnement et d'attractivité pour le territoire et ses habitants, et conduit une politique fondée sur 6 objectifs :

- Asseoir et renforcer la notoriété du territoire.
- Soutenir et accompagner les structures et les acteurs culturels qui contribuent à l'attractivité du territoire.
- Soutenir l'accessibilité de tous à la culture.
- Faire connaître et communiquer pour promouvoir la richesse et la diversité des propositions culturelles.
- Faire « projet » en encourageant les coopérations entre les acteurs culturels, avec les habitants du territoire.
- Mettre en réseau les acteurs de la culture sur le territoire et aider au développement d'outils.

Saint-Lô Agglo, dans le cadre de son projet, a vocation à agir en matière d'éducation artistique et culturelle. Sa volonté d'intervenir dans un cadre partenarial a été formalisée dans un contrat culture territoire enfance jeunesse conclu avec le ministère de la Culture — direction régionale des affaires culturelles de Normandie, le rectorat de Normandie, la direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Manche, la caisse d'allocations familiales de la Manche, le département de la Manche et Saint-Lô Agglo.

Sur un territoire qui jouit déjà d'une vraie richesse en matière d'éducation artistique et culturelle, initiée notamment par les acteurs locaux, la mise en œuvre de ce contrat va permettre de :

- Favoriser l'inter connaissance des acteurs et des actions.
- Venir en complémentarité et en continuité des actions, des schémas et des dispositifs existants.
- Proposer aux jeunes, aux enfants, un parcours d'éducation artistique et culturelle complet.
- Soutenir des artistes et des collectifs artistiques.

Le contrat culture territoire enfance jeunesse de Saint-Lô Agglo s'articule avec les dispositifs des partenaires signataires de la convention, des communes, des structures et des associations partenaires (projet éducatif social local, projet éducatif de territoire, projets d'établissements...).

APPEL À PROJET

Dans le cadre du contrat « Culture Territoire Enfance Jeunesse », un appel à projet à destination des enfants de 3 à 5 ans et des étudiants du territoire est lancé. Il vise à proposer au public ciblé, "un parcours" basé sur les trois piliers de l'éducation artistique et culturelle que sont les rencontres, les pratiques et les connaissances. Cet appel à projet vient en complémentarité de l'offre proposée sur le territoire et concerne toute initiative de structure ou d'association culturelle qui :



- Propose un projet artistique et culturel ambitieux, faisant appel à la créativité dans sa conception, sa mise en œuvre et dans les interventions programmées.
- Met en œuvre des coopérations entre des acteurs éducatifs, sociaux, socioculturels et culturels pour créer du lien.
- Propose un volume d'heures d'interventions artistiques auprès des publics et permet en ce sens, une présence artistique forte.
- Intègre une valorisation : traces, restitution, exposition.
- Propose des enjeux de formation-rencontre des acteurs en amont du projet.
- Met en œuvre une évaluation quantitative et qualitative.
- Fait appel à des cofinancements (en dehors des cofinancements DRAC).

Un parcours d'éducation artistique et culturelle pour permettre des rencontres, des pratiques et des apprentissages pour les enfants et les jeunes du territoire.

Les PUBLICS

Les LES TEMPS D'INTERVENTIONS

Les publics

Au regard du diagnostic mené sur le territoire de Saint-Lô Agglo, la 1^{ère} année de l'appel à projet "parcours d'éducation artistique et culturelle" concerne :

- Les enfants de 3 à 5 ans
- Les étudiants

Une attention particulière est portée aux parcours :

- Situés sur des communes avec peu de ressources culturelles
- Et/ou ciblant des enfants et des jeunes éloignés de l'offre culturelle
- Et/ou prenant en compte les spécificités du territoire
- Et/ou tenant compte des événements du territoire célébrés dans l'année du parcours



Les temps d'interventions :

Le parcours d'éducation artistique et culturelle, dans l'idée d'une continuité éducative sur les différents temps des enfants et des jeunes dans le respect des trois piliers de l'éducation artistique et culturelle, peut s'adresser :

- A un établissement scolaire.
- Et/ou un accueil collectif de mineurs.
- Et/ou une association étudiante.
- Et/ou une autre structure accueillant des enfants de 3-5 ans.
- Et/ou une autre structure accueillant des étudiants.

Un parcours culturel sur tous les temps de vie de l'enfant et du jeune.

CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ

1

Le porteur de projet

Le parcours doit être porté par une structure, une association culturelle ou une équipe artistique.

2

Les intervenants

Le parcours doit faire appel à des artistes professionnel-le-s justifiant d'une activité de création et de diffusion artistique récente et étant inscrits dans les réseaux professionnels de niveau départemental voire régional.

3

Contenu des projets

Les projets portent sur la conception et la mise en œuvre d'un « parcours d'éducation artistique et culturelle » structuré autour de plusieurs séances adaptées à l'âge des enfants ou des jeunes ciblés, telles qu'une rencontre avec l'équipe artistique, la visite d'un lieu culturel, un ou plusieurs ateliers de pratique...

4

Bénéficiaires

Chaque parcours proposé doit s'adresser à minima à une classe ou un groupe d'enfants.

5

Disciplines

Toutes les disciplines culturelles sont concernées.

6

Exigences

Qualité et professionnalisme de la démarche et expériences dans le domaine de l'éducation artistique et culturelle sont demandés avec au minimum une année d'ancienneté pour la structure qui porte le projet.

7

Construction des projets

Le parcours doit obligatoirement être co-construit avec des partenaires éducatifs ou sociaux, avec implication effective des équipes. Il appartient à la structure ou à l'association culturelle en charge du projet de trouver le ou les partenaires.

8

Année du projet

La mise en œuvre du parcours doit se dérouler sur l'année scolaire 2023-2024.

9

Conditions particulières

Les structures ne doivent pas être soutenues par Saint-Lô Agglo au titre d'un autre dispositif culturel et/ou éducatif sur le même projet.

10

Accessibilité des parcours

Les parcours sont gratuits pour les bénéficiaires (ateliers, interventions, billetterie, transports...),



SUIVI DU DOSSIER

Modalités d'attribution

- L'appel à projet "parcours d'éducation artistique et culturelle" fait l'objet d'une demande de subvention soumis à délibération.
- La subvention est versée (sur présentation de justificatifs) directement à la structure ou association candidate.

Conditions budgétaires

La subvention prend en compte : les heures d'interventions artistiques sur la base de 60€ TTC de l'heure, le coût du matériel, les frais de déplacement et d'hébergement de l'artiste professionnel, dans la limite de 2000 € par parcours et dans la limite de l'enveloppe votée au budget 2023 pour l'ensemble du contrat culture territoire enfance jeunesse.



©OTC

Contenu du dossier :

Les structures ou associations candidates doivent présenter :

- Un dossier présentant la démarche artistique du projet.
- Un document retraçant l'expérience de la structure porteuse du projet en matière d'éducation artistique et culturelle (projets déjà menés avec des enfants et/ou des jeunes).
- Une note d'intention décrivant le projet et reprenant les trois piliers de l'éducation artistique et culturelle et le nombre d'heures d'interventions.
- Un document spécifiant l'engagement de la structure éducative ou sociale, partenaire du projet.
- Un curriculum vitae de l'artiste intervenant-e sur le projet.
- Un budget prévisionnel de du projet.

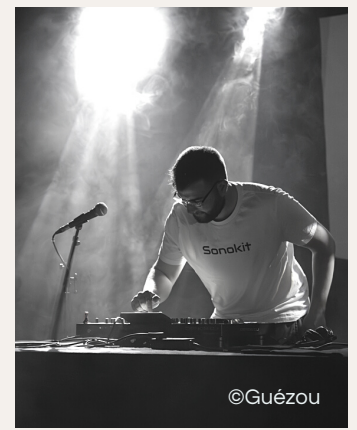


©OTC

Un parcours culturel pour voir/faire/comprendre l'art

Le

CALENDRIER



©Guézou



©JimmyPerrotte

Le présent appel à projet est proposé pour l'année 2023/2024 :

- 1er décembre 2023 : date limite de dépôt des candidatures
- 20 décembre 2023 : sélection des candidatures
- Entre le 15 janvier 2024 et le 30 juin 2024 : déroulement des projets

Des questions sur le montage,
le suivi du dossier, les
partenariats culturels.... ?

Jenny Dromain

Référente ingénierie culture et tourisme.

02.14.16.30.51

jenny.dromain@saint-lo-agglo.fr

Des questions sur les projets
concernant les étudiants ?

Sonia Briens

Coordinatrice enseignement supérieur

02.14.16.30.97

sonia.briens@saint-lo-agglo.fr

Des questions sur les projets
concernant les 3-5 ans ?

Edith Bonnaudet

Cheffe de projet "projet éducatif social local"

02.14.16.30.16

edith.bonnaudet@saint-lo-agglo.fr

Rencontrer
CONTACTS

MODALITÉS DE DÉPÔT ET INSTRUCTION

- L'appel à projet passe par un formulaire dûment complété (voir encadré).
- Les dossiers incomplets ou hors délais ne pourront être examinés.
- Les dossiers complets feront l'objet d'une sélection par le comité technique qui se réunira au mois de décembre 2023.
- La réponse sera communiquée par mail fin décembre.

Les documents relatifs à l'appel à projet sont accessibles sur :

- <https://saintlo-tourisme-partenaires.fr/>
- Pour répondre, les porteurs devront utiliser le lien suivant : <https://formulaire.mesdemarches.saint-lo-agglo.fr/appele-a-projets-parcours-culturel-1/>